

REVISION GENERALE DU PLU

Annexe - informations sur les risques et nuisances

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 28/01/2025
arrêtant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Bully
Le Maire,



Réalisé le : 21/01/2025

ARRETE LE : 28/01/2021
APPROUVE LE : XX/XX/XXXX



Légende

Contexte

Surfaces en eau

Aléas gonflement/retrait des argiles

 Moyen

Pollution des sols :

 Site CASIAS

Diagnostic agricole :

 Bâtiment agricole soumis aux ICPE

 Périmètre de 100 mètres autour des bâtiments agricoles soumis aux ICPE

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre :

2 (250 mètres)

3 (100 mètres)

 Secteur de bruit routier

ICPE :

 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Risques géologiques :

 Secteur avec suspicion de risque géologique,

A titre d'information, la commune est concernée par

- un potentiel de catégorie 3 pour le risque radon
- un risque sismique faible
- des aléas de ruissellement : se conférer à l'étude SAFEGE de 2012 annexée au PLU.

